

Printemps 2023 – n°2



Revitalisation du  
centre bourg

*Une faune protégée en  
cœur de bourg*



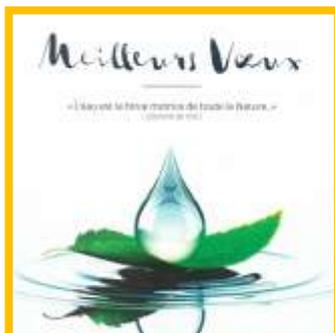
Allonnes  
de l'Anjou

[www.allonnes-49.fr](http://www.allonnes-49.fr)



## Vœux du Maire à la population :

### RETROSPECTIVE



La Band'Allonnaise a animé l'ouverture et la clôture de la cérémonie des vœux du Maire.

De nombreux Allonnais sont venus découvrir les projets en cours et à venir, menés par le Conseil Municipal et présentés par le Maire Jérôme HARRAULT. Cette soirée s'est achevée par de multiples échanges autour d'un vin d'honneur.

## Marché de printemps du dimanche 2 avril :

Le marché de printemps organisé par Anim'culture a connu un vif succès.

31 exposants étaient présents pour vous faire découvrir leur savoir-faire et leurs spécialités.

Aliments du terroir, produits biologiques, artisanat, fleurs et plantes diverses, tout était réuni pour satisfaire le plus grand nombre.



Aussi, de nombreuses animations ont eu lieu tout au long de la journée.

Les enfants ont pu apprécier la présence de la Ferme pédagogique d'Alizéa et profiter des jeux en bois mis à leur disposition.



## 10 ans de l'association VIVADO :

En parallèle, avait lieu les 10 ans de l'association VIVADO sur le parking du Mail.



Rassemblement moto, laser-game et course de la brouette ont permis de rassembler les membres de VIVADO d'hier et d'aujourd'hui.



Photos association VIVADO

## Dans ce numéro :

|                                   |         |
|-----------------------------------|---------|
| ◆ Rétrospective                   | 2       |
| ◆ Édito                           | 3       |
| ◆ La commune                      |         |
| - Revitalisation du centre-bourg  | 4 - 5   |
| ◆ Urbanisme                       |         |
| - Autorisations d'urbanisme       | 6 - 7   |
| - OPAH-Ru                         | 8       |
| - Mobilités actives               | 9       |
| - FISAC                           | 10      |
| ◆ Ecologie Nature                 | 11      |
| - PNR                             |         |
| - Brûlage déchets                 |         |
| ◆ Travaux                         | 12 - 13 |
| ◆ Le numérique                    | 14 - 15 |
| - Fibre optique                   |         |
| ◆ Associations- Culture & Loisirs | 16 - 17 |
| - Club de Judo                    |         |
| - Salle omnisports                |         |
| ◆ Enfance-Jeunesse                |         |
| - Ecoles                          | 18-19   |
| - Cantine scolaire                | 20-21   |
| - Accueil de loisirs              |         |
| - RPE                             |         |
| ◆ Citoyenneté                     | 22      |
| ◆ Santé Solidarité & CCAS         | 23      |
| ◆ Vie pratique                    |         |
| - France Services                 | 24 - 25 |
| - Mairie                          | 26 - 27 |
| - PAMA                            | 28      |
| ◆ Communication                   |         |
| - Emploi                          | 29      |
| - Droit de parole                 | 29      |
| ◆ A l'affiche                     | 30      |
| ◆ Agenda 2023                     | 31      |



Jérôme HARRAULT  
Maire d'Allonnes



ÉDITO



Chères Allonnaises, chers Allonnais,

Nos racines communes et les souvenirs collectifs de notre passé à Allonnes marquent et définissent l'histoire de notre commune. Ces 3 premières années de mandat s'inscrivent naturellement dans cet esprit de respect du passé pour écrire ensemble une nouvelle page de notre histoire.

Nous arrivons aujourd'hui à mi-mandat et il est l'heure de dresser un premier bilan. Depuis 3 ans, de nombreux projets ont été initiés. Les objectifs ambitieux fixés sont en partie atteints, non sans mal, mais nous avons réalisé 50% de l'ensemble de nos ambitions annoncées.

Cela n'a pas été un long fleuve tranquille car nous avons rencontré de véritables difficultés, notamment sur certains projets assez complexes, long à mettre en œuvre et pas exempts de mauvaises surprises. (Cf article page 4.) La restructuration de notre centre bourg en est l'exemple même, cependant elle se veut le témoin d'une commune dynamique qui avance et d'un futur qui se veut plus prometteur.

Ceci a été possible grâce à l'engagement à nos côtés de l'ensemble des agents de la commune et des élus de la majorité qui composent le Conseil Municipal.

Le budget a été voté fin mars. Pour l'année 2023, comme pour les années précédentes, nous avons fait le choix de ne pas augmenter la fiscalité, malgré l'augmentation des charges que nous subissons au quotidien et que malheureusement nous ne maîtrisons pas toujours. Toutefois, et en dépit du contexte national et international qui n'est pas très optimiste, nous espérons maintenir l'ensemble des investissements que nous avons annoncés.

Allonnes doit rester une commune où il fait bon vivre, et pour cela, il en va de la responsabilité de chacun de respecter les règles de vie en collectivité afin de vivre en harmonie avec une meilleure qualité de vie. Dans cet esprit, afin d'assurer votre tranquillité et renforcer la sécurité dans nos rues, nous avons fait le choix de la vidéo protection. (Cf article page 12.)

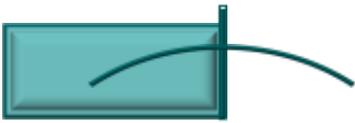
La commune a signé l'acquisition de l'Office Notarial de la rue Albert Pottier. Ce nouveau bâtiment, destiné à accueillir prochainement la bibliothèque, va permettre à *Allonnes Bouquine* de bénéficier d'un espace plus grand pour entreposer ses livres et pour réaliser ses animations.

Les associations allonnaises se montrent actives, votre participation au marché de printemps du 2 avril organisé par Anim'culture et aux activités parallèles qu'ont offerts l'association Vivado à l'occasion de leurs 10 ans, le démontrent et donnent une véritable dynamique à nos activités. De nombreux autres événements sont à venir, nous vous y attendons nombreux. (Cf page 31.)

J'espère que les prochaines semaines vous seront agréables avec le soleil et la montée des températures, même si je souhaite néanmoins le retour de la pluie pour combler en partie le déficit de nos nappes phréatiques.

Je vous souhaite à tous, une bonne lecture.

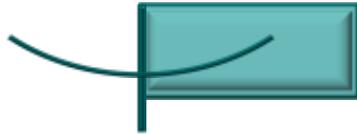
Votre Maire, Jérôme HARRAULT



# Revitalisation du centre bourg

## ► Une faune protégée en cœur de bourg

### LA COMMUNE



Implanté en cœur de bourg, le projet porté par Maine-et-Loire Habitat, de 21 logements collectifs, 5 logements individuels et un local d'activités rue Albert Pottier, est retardé.

La cause ?

↳ **Des espèces protégées ont été identifiées sur la zone de démolition.**

Labellisé « Lucie 26 000 » depuis 4 ans, Maine-et-Loire Habitat est engagé dans la Responsabilité Sociétale des Entreprises. Un rapport de biodiversité a été réalisé pour cette opération, démontrant au total la présence de 8 espèces protégées :

- Six oiseaux :** Rouge-gorge familier, Rougequeue noir, Troglodyte mignon, Accenteur mouchet, Fauvette à tête noir et Moineau domestique
- Un reptile :** Lézard des murailles
- Un mammifère :** Grand Rhinolophe



⚠ Ces découvertes impactent le planning initial. Il faut trouver des mesures compensatoires pour les différentes espèces et permettre leur maintien sur ce territoire. Un nouveau calendrier prévisionnel a été défini :

- ◇ **Mai 2023 :** *Dépôt du permis de construire. Des mesures spécifiques sont mises en place pour les espèces protégées avant les travaux de démolition.*
- ◇ **Septembre 2023 :** *Démolition comprenant désamiantage et déplombage sur une durée de 5 mois.*
- ◇ **Après les travaux de démolition :** *Diagnostic d'archéologie préventive.*
- ◇ **Février 2024 :** *Début des travaux de construction.*



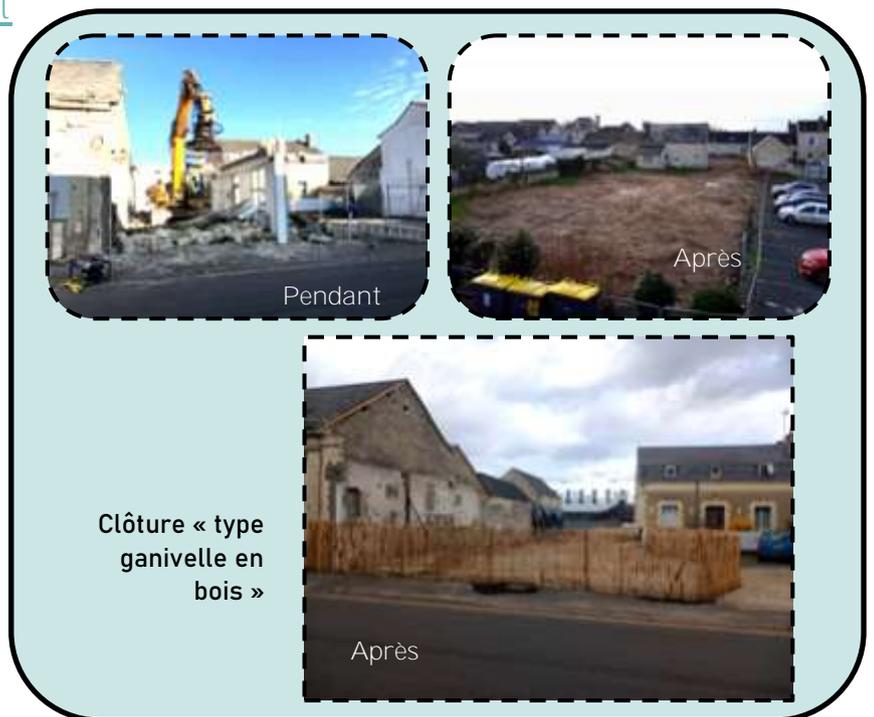
Article Maine-et-Loire Habitat

## ► Démolition du garage Renault

Dans le cadre du projet global de restructuration du centre-bourg, l'ancien garage automobile, acquis il y a quelques années, a été démolé en décembre 2022.

**Ce nouvel espace va être repensé dans son ensemble ; aménagement, fonctionnement et usages, seront étudiés dans le cadre du réaménagement du centre-bourg.**

Dans l'attente, les murs en pierre seront remis en état et un parking provisoire va être créé. Les agents du centre technique ont installé provisoirement une clôture « type ganivelle en bois » pour former une barrière visuelle sur cette zone de travaux.



## ► Aménagement de plusieurs aires de jeux et d'un terrain multisports en 2023

LA COMMUNE



Nous tenons à ce que les aménagements à destination des enfants et des adolescents prennent leur place dans les investissements de la commune. C'est pourquoi la municipalité va prochainement aménager plusieurs aires de jeux et installer un terrain multisports.



Plusieurs sites accueilleront de nouveaux équipements et chacun d'eux proposera des structures et des jeux différents.

### Ces projets sont cofinancés par :

- l'Agence Nationale du Sport,
- l'État,
- la Région Pays de la Loire,
- le Département de Maine-et-Loire.



► L'aire de jeux de la Mairie sera renouvelée, modernisée et sécurisée avec de nouvelles structures.

► Et deux nouveaux espaces de jeux seront créés :

- ◆ au Tertre, comportant deux espaces distincts l'un dédié aux plus petits et l'autre aux plus de 6 ans. Quelques tables de pique-nique seront installées.
- ◆ rue du Lavoir, derrière l'EHPAD. Il disposera d'un espace de jeux pour enfants, de quelques tables de pique-nique et d'un terrain multisports.

Les travaux débuteront au second trimestre 2023.

## ► Le risque inondation

Une action sur le territoire, un spectacle pour tous (à partir de 10 ans)

La commune d'Allonnes est soumise à des risques naturels et technologiques :

- risque inondation par sa proximité au fleuve et aux cours d'eau,
- risque sismique et argileux, par la nature de son sol,
- risque nucléaire par sa proximité avec le CNPE de CHINON,
- risque feu par son vaste massif forestier

Tout est mis en œuvre, pour gérer ces risques en partenariat avec les services de l'État, et pour améliorer la communication avec la population.

Ainsi, l'Agglomération Saumur Val de Loire, dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations), propose à la population allonnaise une action de sensibilisation au risque inondation. Pour gérer une situation de crise, il vaut mieux être prévenu, avoir connaissance du risque pour avoir les bons réflexes.

En amont de ces 2 temps fort, soit une quinzaine de jour avant, une action "land-art" sera menée sur la commune en partenariat avec les écoles et les structures enfance / jeunesse sous la forme d'interventions pédagogiques.



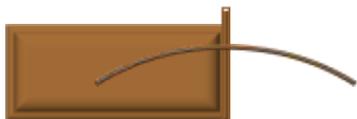
Un spectacle aura lieu le vendredi 13 octobre au PAMA, salle Galaxie, suivi d'un débat autour du risque inondation :

« Les pieds dans l'eau »



Le samedi 14 octobre à Saumur, une balade urbaine autour du risque inondation sera proposée.





## URBANISME



# Autorisations d'urbanisme : (synthèse non exhaustive)

## ► Quelles principales démarches pour mon projet ?

En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer une demande de permis (permis de construire, d'aménager...) ou une déclaration préalable de travaux. La commune vérifie que les travaux sont conformes aux règles d'urbanisme.

### EXTENSION D'UN BATIMENT EXISTANT \* :

#### En zone urbaine :

- ✓  $\leq 5 \text{ m}^2$  : aucune formalité (sauf aux abords d'un monument historique DP)
- ✓  $\leq 40 \text{ m}^2$  : déclaration préalable
- ✓  $> 40 \text{ m}^2$  : permis de construire

#### Hors zone urbaine :

- ✓  $\leq 20 \text{ m}^2$  : déclaration préalable
- ✓  $> 20 \text{ m}^2$  : permis de construire

### TRANSFORMATION D'UN GARAGE EN HABITATION : déclaration préalable

### MUR DE CLÔTURE- PORTAIL- CLÔTURE :

Déclaration préalable + demande d'alignement lorsque cela est en limite du domaine public.

### CRÉATION D'UNE FENÊTRE DE TOIT, LUCARNE : déclaration préalable

### POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : déclaration préalable

### RAVALEMENT DE FACADE :

- ✓ **A l'identique-entretien** : aucune formalité
- ✓ **Modification de l'aspect extérieur (teinte, matériaux ...)** : déclaration préalable.

### FENÊTRE OU PORTE :

- Création** : déclaration préalable
- Changement** : déclaration préalable sauf si identique (même nombre d'ouvrants, même matériaux, même nombre de vitrages)

### CONSTRUCTION ou INSTALLATION D'UNE PISCINE :

- **Non-couverte/Couverte  $\leq 1,80 \text{ m}$**  :
- ✓ **Bassin  $\leq 10 \text{ m}^2$**  : aucune formalité (sauf aux abords d'un monument historique DP)
- ✓ **Bassin  $\leq 100 \text{ m}^2$**  : déclaration préalable
- ✓ **Bassin  $> 100 \text{ m}^2$**  : permis de construire
- **Couverture  $> 1,80 \text{ m}$**  : permis de construire\*



#### \* Recours obligatoire à un architecte :

- Pour une construction neuve dont l'emprise au sol, ou la surface de plancher, est  $>$  à  $150 \text{ m}^2$
- Si votre projet porte sur la surface de plancher de  $+ 150 \text{ m}^2$
- Si la surface de plancher, ou l'emprise au sol existante, est  $>$  à  $150 \text{ m}^2$  et que votre projet créé  $+ de 40 \text{ m}^2$  de surface de plancher en zone urbaine ou  $+ de 20 \text{ m}^2$  dans les autres zones.



Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux ou de se renseigner sur les règles applicables.

#### TERRASSE NON COUVERTE :

- ✓ **Sans surélévation** : aucune formalité **sauf** si située aux abords d'un monument historique : déclaration préalable
- ✓ **Surélévée  $\leq 5 \text{ m}^2$**  : aucune formalité
- ✓ **Surélévée  $\leq 40 \text{ m}^2$**  : déclaration préalable
- ✓ **Surélévée  $> 40 \text{ m}^2$**  : permis de construire

#### CHASSIS ET SERRES :

- ✓ **Hauteur  $< 1,80 \text{ m}$**  : aucune formalité
- ✓  **$1,80 \text{ m} < \text{Hauteur} < 4 \text{ m}$  et surface au sol  $< 2\,000 \text{ m}^2$**  : déclaration préalable
- ✓ **Hauteur  $< 4 \text{ m}$  et surface au sol  $\leq 2\,000 \text{ m}^2$  aux abords d'un monument historique** : déclaration préalable
- ✓ **Hauteur  $> 1,80 \text{ m}$  et surface au sol  $> 2\,000 \text{ m}^2$**  : permis de construire
- ✓ **Hauteur  $> 4 \text{ m}$**  : permis de construire

#### CONSTRUCTIONS ANNEXES: ABRIS DE JARDIN, GARAGE...

- ✓  **$\leq 5 \text{ m}^2$**  : aucune formalité sauf aux abords d'un monument historique : DP
- ✓  **$\leq 20 \text{ m}^2$**  : déclaration préalable
- ✓  **$> 20 \text{ m}^2$**  : permis de construire

#### COUPE OU ABATTAGE D'ARBRE :

Situé en zone protégée :  
déclaration préalable

#### AUTRES FORMALITÉS :

**DIVISION FONCIÈRE** : déclaration préalable ou permis d'aménager si création d'espace ou d'équipement commun ou, si située aux abords d'un monument historique : DP

**DÉMOLITION** : aucune formalité sauf aux abords d'un monument historique : permis de démolir

## Quelles étapes ?

### Se renseigner sur les règles applicables sur le terrain :

- Sur le site Géoportail de l'urbanisme <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>
- Par mail à [urbanisme@allonnes-49.fr](mailto:urbanisme@allonnes-49.fr)

### Retirer un dossier :

- Sur le web : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr) (rubrique logement/urbanisme/autorisation d'urbanisme)
- A l'accueil de la Mairie

### Déposer le dossier renseigné et les pièces correspondantes :

- Sur le guichet numérique : <https://gnau43.operis.fr/longuejumelles/gnau/#/>
- A l'accueil de la Mairie
- Par courrier : Mairie d'Allonnes - 135 rue Albert Pottier - BP 23 - 49650 ALLONNES

### Examen de votre demande :

Sur la base de la réglementation en vigueur : code de l'urbanisme, Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) Saumur Val de Loire et Plan de Prévention du Risque inondation (PPRi).

### Réponse :

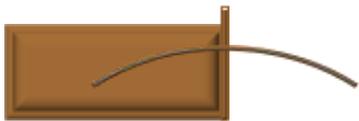
Le délai d'instruction est de 2 mois pour un permis de construire de maison individuelle et d'1 mois pour une déclaration préalable (délai pouvant être prolongé). L'absence de réponse dans le délai fixé, vaut autorisation dans la majorité des cas.

### Obligation d'afficher l'autorisation de travaux :

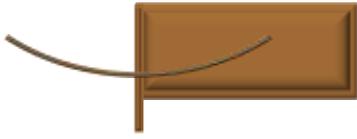
De façon visible depuis la rue pendant minimum 2 mois consécutifs et durant toute la durée des travaux. C'est le début de la période de recours pour des tiers.

### Contact Mairie :

Service urbanisme - Mairie d'Allonnes  
135 rue Albert Pottier - BP 23 - 49650 ALLONNES  
02.41.52.00.30  
[urbanisme@allonnes-49.fr](mailto:urbanisme@allonnes-49.fr)



## URBANISME



# Opération programmée d'amélioration de l'habitat

À l'été 2021, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et les communes d'Allonnes et Longué-Jumelles, se sont engagées pour une durée de cinq ans dans un dispositif incitatif **d'amélioration du confort des logements du parc privé** dans le cadre d'une **opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain** : l'OPAH-Ru.



À ce jour, 151 logements ont été visités et ont pu bénéficier d'une étude (dans les 3 centres-villes d'Allonnes, de Longué et de Jumelles). Sur la commune d'Allonnes: 84 personnes renseignées, 34 visites de propriétés réalisées, 3 dossiers déposés et 11 dossiers en cours d'étude.

Ce dispositif permet aux propriétaires de bénéficier d'aides financières de l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), du Département de Maine-et-Loire, de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, et des communes d'Allonnes et de Longué-Jumelles.

Ces aides financières sont accordées aux propriétaires occupants, bailleurs et copropriétaires privés, souhaitant réaliser des travaux d'amélioration sous conditions d'éligibilité.

Les propriétaires bénéficient également d'un accompagnement gratuit.

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a confié l'accompagnement des propriétaires tout au long du projet sur les plans techniques, administratifs et financiers à Alter Public. Il consiste à :

- la réalisation d'un diagnostic des logements
- la présentation d'un programme de travaux
- le suivi dans la recherche et l'obtention des devis
- l'élaboration d'un plan de financement
- le montage des dossiers de subventions.



Vous souhaitez améliorer le confort de vie de votre logement et vous vous posez des questions ?

Florie HILAIRE & Anaël GUILLAUMÈS, les deux responsables d'opérations d'Alter Public, répondent à toutes les demandes de renseignements et de prises de rendez-vous :

02 41 40 07 07

coeurdeville@anjouloireterritoire.fr

AGENCE ALTER  
22 rue Dacier  
49400 SAUMUR

Les travaux financés concernent : la rénovation globale, l'amélioration thermique, l'adaptation au handicap et/ou au vieillissement, et la façade.

### Exemple de bénéficiaires du dispositif :

Les propriétaires du logement ci-contre ont accueilli le cabinet Alter et les élus, en février dernier pour une visite de leur maison rénovée via le dispositif de l'OPAH-Ru.

Ils ont bénéficié d'une aide de 50% de leurs travaux engagés grâce aux différentes subventions obtenues.

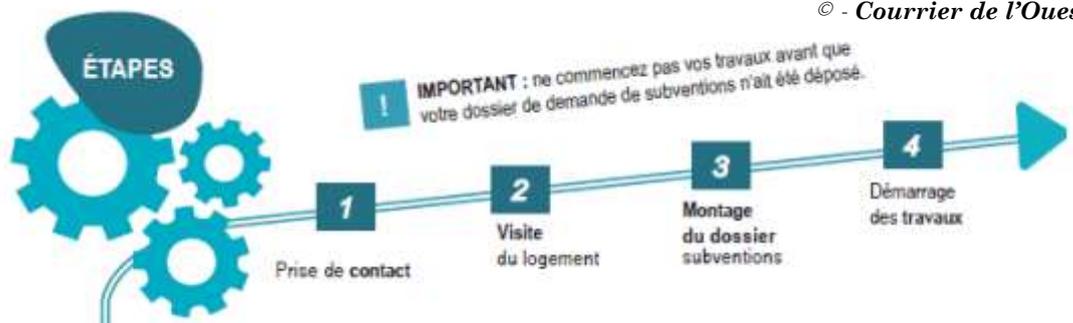
- ➔ Gain énergétique de 79%
- ➔ Passage de l'étiquette G à C



© - Courrier de l'Ouest



Printemps 2023



# Se déplacer dans la commune d'Allonnes :

## ► parlons-en autour d'un moment de partage

Venez nous faire part de vos remarques sur vos déplacements quotidiens dans la commune. Piétons, cyclistes, automobilistes, tous les jours vous parcourez la commune d'Allonnes, que ce soit pour vous rendre à l'école, au travail, dans les commerces, la France Services, en Mairie, à la salle de sports, la base de loisirs, etc.



Le 8 juin prochain, la commune d'Allonnes vous invite à vous exprimer autour d'un atelier animé.

Nous terminerons par un verre de l'amitié. On compte sur vous, venez nombreux !

🔗 En attendant vous pouvez **participer à l'enquête en cours.**

- en complétant le questionnaire papier joint au Journal et en le restituant à la Mairie

- en complétant le questionnaire en ligne en allant sur le lien suivant :

<https://forms.gle/6SCqijLnP9UivfXk7>

- ou en flashant le QR Code :



Merci pour votre participation !

Contacts :  
Benjamin MINETTO (mairie d'Allonnes)  
projetpvd@gennesvaldeloire.fr  
Maxime GADREAU (BL évolution)  
maxime.gadreau@bl-evolution.com



Nous avons besoin de votre expérience quotidienne pour construire vos déplacements de demain.



Jeudi 8 juin 2023  
18h30 au PAMA  
Salle Pléiades



### Une journée pour la rénovation de l'habitat

**Renov'Plus, les rendez-vous de l'habitat** reviennent à la rentrée 2023.

Notez dès à présent la date du **samedi 23 septembre 2023** pour cette 2<sup>ème</sup> édition. Plusieurs animations vous seront proposées gratuitement dans 6 communes de l'Agglomération : à Allonnes, Fontevraud-l'Abbaye, Longué-Jumelles, Montreuil-Bellay, Saumur et Vivy. Ces rendez-vous seront une nouvelle occasion d'en savoir plus sur le **dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat (OPAH-Ru)**, porté par l'Agglomération Saumur Val de Loire et animé par l'opérateur Alter.

Dans notre commune à Allonnes, ce rendez-vous se déroulera le samedi 23 septembre en matinée. Au programme, une balade du patrimoine rythmée par des visites de logements rénovés ou en cours de rénovation et une animation sur l'adaptation du logement pour permettre de bien vieillir chez soi.

Le programme complet vous sera dévoilé prochainement.

En attendant, pour toute question liée à la rénovation de l'habitat, contactez Alter :

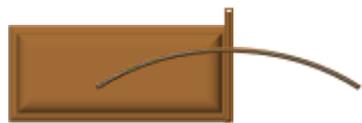
- 02 41 40 07 07  
- coeurdeville@anjouloireterritoire.fr

**SAM. 23 SEPT.**  
**MATIN**  
ALLONNES - LONGUÉ-JUMELLES  
FONTEVRAUD-L'ABBAYE - VIVY  
**APRÈS-MIDI**  
MONTEUIL-BELLAY  
SAUMUR

Entrée libre et gratuite

une révolution durable  
SAUMUR VAL DE LOIRE  
SAUMUR VAL DE LOIRE  
alter  
ANJOU  
France Renov'  
SAUMUR  
VIVY

PLUS D'INFOS SUR [WWW.SAUMURVALDELOIRE.FR](http://WWW.SAUMURVALDELOIRE.FR)



## URBANISME



# Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

Le FISAC visait à favoriser la création, le maintien, la modernisation, **l'adaptation et la transmission des entreprises et commerces de proximité.**

Depuis sa mise en place, ce dispositif a permis de fournir des aides financières à certaines entreprises Allonnaises sous forme de subventions sur une sélection des dossiers de demande, à la suite d'appels à projets.

Les entreprises suivantes ont pu en bénéficier :

| Nom et activité   | Présentation du projet  |
|---|---|
| Institut de beauté <i>L'Effet Bien Être</i>               | Appareil à lumière pulsée, table de soins, enseigne               |
| Commerce non sédentaire fruits et légumes<br>Éric LOISEAU | Camion frigorifique   |
| Boulangerie pâtisserie <i>Au Palais Gourmand</i>          | Matériel professionnel : four, pétrin                             |
| Salon de coiffure mixte <i>Amary'Liss</i>                 | Travaux : menuiserie, isolation, climatisation, adoucisseur d'eau |
| Boucherie bio non sédentaire Bruno LECOQCQ                | Remorque <i>étal de marché</i> neuve                              |

Ces subventions ont été réparties entre l'Etat-FISAC, la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la commune d'Allonnes.



En 2023, il n'est plus possible de bénéficier du FISAC mais un nouveau dispositif similaire, appelé **COMMERCE PLUS**, porté par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et la commune, est à l'étude. Nous reviendrons vers vous pour vous tenir informés à cette occasion.

Par ailleurs, le Gouvernement a décidé de mettre en place un dispositif d'accompagnement à l'installation de commerces multi-services, sédentaires ou non-sédentaires, dans des communes rurales qui en sont dépourvues ou dont l'offre existante ne permet pas de répondre aux besoins des habitants.

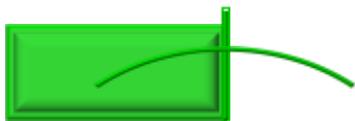
Ce nouveau programme s'adresse à des porteurs de projets qui peuvent être publics ou privés. Pour plus d'information consulter le site internet dédié : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aap/appels-projets-appels-manifestation-d-interet/dispositif-de-reconquete-commerciale-milieu-rural-appel-projets>

### DISPOSITIF DE RECONQUÊTE COMMERCIALE EN MILIEU RURAL

#### APPEL À PROJETS

- \* **UNE AIDE À L'INSTALLATION DE COMMERCES MULTI-SERVICES SÉDENTAIRES ET NON SÉDENTAIRES**
- \* UN DISPOSITIF QUI ACCOMPAGNE LES DIFFÉRENTES ÉTAPES D'UN PROJET D'INSTALLATION D'UN COMMERCE EN MILIEU RURAL
- \* UN DISPOSITIF AU PLUS PRÈS DES PORTEURS DE PROJETS : COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET EXPLOITANTS PRIVÉS





## ÉCOLOGIE—NATURE



### Une invasive, qu'est-ce c'est ?

Parmi les nombreuses plantes introduites par l'Homme de façon accidentelle ou volontaire, certaines ont la capacité de se développer rapidement, menaçant l'environnement, l'économie ou la santé : ce sont les invasives. En France, on n'en dénombre pas moins d'une centaine ! Elles peuvent s'échapper des lieux où elles sont cultivées et coloniser de nouveaux milieux. Avec leur croissance rapide, elles concurrencent les végétaux locaux jusqu'à les étouffer et prendre leur place.

Le Parc met à votre disposition un outil en ligne, pratique et gratuit :

[guidedesplantations.fr](http://guidedesplantations.fr)

Retrouvez des essences adaptées à votre projet et aux paysages. Un pictogramme vous indique les espèces invasives à éviter.

Source : PNR Loire Anjou Touraine

### ► Attention aux invasives !

**Jussie, Renouée, Arbre à papillons, Robinier...** vous en avez sûrement entendu parler. Ces plantes exotiques dites « invasives » peuvent coloniser rapidement votre jardin et le milieu naturel, empêchant les essences locales de pousser.

⇒ Lumière sur ces végétaux pas si inoffensifs et les bons gestes à adopter.

#### Quels dangers ?

Les invasives ont un impact néfaste sur l'environnement et représentent une des causes majeures de perte de biodiversité dans le monde. Très compétitrices, elles exploitent les ressources du milieu. Les végétaux locaux n'ont plus les éléments nécessaires pour se développer et disparaissent.

La diversité des espèces végétales et animales d'un milieu diminue drastiquement.

Ces plantes peuvent aussi perturber les activités humaines comme l'agriculture, en faisant diminuer les rendements. Certaines invasives ont également des impacts sur la santé : irritation de la peau, brûlures, allergies... Le pollen de l'Ambroisie à feuilles d'armoise peut s'avérer mortel pour les personnes déficientes respiratoires.

#### Les bons gestes à adopter

Quelques gestes simples peuvent aider à limiter leur propagation :

- semer ou planter des essences locales,
- se renseigner sur le statut d'une plante avant de l'acheter,
- Jeter l'eau des aquariums, qui pourrait contenir des fragments d'invasive, dans un évier relié à un réseau des eaux usées,
- ne pas cueillir, ni transporter de plante invasive ou de terre pouvant être contaminée par des graines ou fragments,
- éviter de laisser des sols nus, conserver un couvert dense et diversifié de végétaux locaux et adaptés pour limiter l'installation d'invasives,
- maintenir des milieux et une biodiversité en bon état, moins sensibles qu'un milieu fragilisé et déjà déséquilibré,
- si vous constatez une plante invasive dans votre jardin, privilégiez l'arrachage manuel (avec port de gant) plutôt que les herbicides. Les déchets verts doivent être traités dans une filière adaptée. Vous pouvez également signaler sa présence au Parc !

### ► Brûlage des déchets verts : réglementation

Les déchets verts sont des végétaux de jardin comme :

- herbe après tonte de pelouse,
- feuilles mortes,
- résidus de taille de haies et arbustes,
- résidus de débroussaillage,
- épiluchures de fruits et légumes.

Vous pouvez utiliser vos déchets verts en **paillage** ou en **compost individuel** car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.

#### PRATIQUE !

Kyrielle loue des broyeurs électriques pour les petits volumes de branches de section inférieure à 3,5 cm. Pour connaître les conditions de mise à disposition du matériel consultez le site internet de Kyrielle ou contactez-les : 02.41.50.44.67



**Il est interdit de faire brûler les déchets verts.**

Code de l'environnement—Art. L. 541 -21-1

(L. no 2020-105 du 10 févr. 2020, art. 88)

«II. — Afin de favoriser leur compostage, les biodéchets au sens du présent code, notamment ceux issus de jardin ou de parc, ne peuvent être éliminés par brûlage à l'air libre ni au moyen d'équipements ou matériels extérieurs.

Cette pratique est polluante pour l'environnement et toxique pour la santé. De plus elle peut causer des **troubles de voisinage** (odeurs ou fumées) et des **risques d'incendie**.

## TRAVAUX

# Église Saint-Doucelin et Chapelle de Russé

Dans le cadre de sa politique de préservation du patrimoine communal, la municipalité désire maintenir et préserver son patrimoine en réalisant les travaux nécessaires, tout comme cela a été fait par le passé (2007, 2010, 2013, 2015-2016).



En juin 2021, un diagnostic patrimonial a été réalisé sur les deux édifices par Pierre Pascal BOURSE, architecte du patrimoine. Cette analyse permet à la municipalité de planifier les travaux à réaliser sur les deux édifices à court, moyen et long terme.

Cette étude a révélé que la couverture de l'église Saint-Doucelin arrivait en fin de cycle. Les ardoises étaient colonisées par les mousses et les lichens, certaines venaient à se détacher ou à se briser, laissant présager une dégradation généralisée. Les rondelis devaient être remaniés et certaines pierres de tuffeau les soutenant, devaient être changées.

La restauration des parties hautes de l'église a débuté fin janvier 2023 et doit s'achever dans l'été 2023. Les travaux de la chapelle, quant à eux, démarreront à la rentrée.

### Attention au stationnement :

Durant la période des travaux de l'église, nous invitons les parents de l'école privée et autres usagers, à utiliser les parkings de la rue Jean Gallart (160 m à pied), de la Mairie (150 m à pied), ou du Clos des Jardinets (95 m à pied par le cheminement) notamment sur les horaires de début et de fin d'école. En effet, pour la sécurité de tous, nous rappelons que **le stationnement sur les trottoirs est interdit et dangereux**. Les accès piétons ne sont plus sécurisés et la circulation devient risquée. **Nous comptons sur votre coopération.**

➔ **Le montant total des travaux est d'environ 340 750 euros TTC dont un peu plus de 27 600 euros TTC pour la chapelle.**

Ce projet n'aurait pas pu voir le jour sans :

- la subvention de l'ÉTAT au titre de la DETR 2020, de 51 469.78 € pour les travaux de l'Église et de la Chapelle de Russé,
- le don de l'association Sauvegarde de l'Art Français de 15 000 €,
- la mobilisation de la Fondation du Patrimoine nous accordant une aide de 5 000 € et nous accompagnant pour la collecte de dons,
- l'implication des donateurs qui à ce jour a permis de récolter 10 233 €.

Nous les remercions.



FONDATION



### Église Saint-Doucelin

Travaux de restauration des parties hautes :

- redresser la charpente
- reprendre la couverture puis le faitage
- poser des gouttières et des voliges
- remplacer les ouvrages métalliques sur la nef et le transept.

Travaux de maçonnerie et taille de pierres :

- consolidation des rondelis sur les pignons
- reprise des corniches
- brossage de pierre
- rejointement et/ou remplacement de pierres abîmées.

### Chapelle Notre-Dame-de-Guérison

Les parties en tuffeau exposées à la pluie au soleil et au vent, telles que les rondelis, les arêtiers du clocher, les corniches et les élévations, sont fragilisées et nécessitent des interventions.

## Allonnes bientôt sous vidéoprotection

Les dispositifs dits de "vidéoprotection" filment la voie publique et les lieux ouverts au public et sont soumis aux dispositions du Code de la sécurité intérieure.

La vidéoprotection consiste à placer des caméras de surveillance pour **prévenir et lutter efficacement contre tout acte de malveillance** (intrusion, vol, agression, violence, dégradation, destruction, ...).

L'installation d'un système de vidéoprotection doit satisfaire à **l'obligation de sécurisation des données**, qui pèse sur tout responsable de traitement.



Quelle est la durée de conservation des images ?

La conservation des images est d'1 mois maximum sauf procédure judiciaire en cours.



Qui peut visionner les images de vidéoprotection ?

**Seules les personnes habilitées et mentionnées dans l'autorisation préfectorale** peuvent, dans le cadre de leurs fonctions, visionner les images de vidéoprotection.

Ces personnes sont particulièrement formées et sensibilisées aux règles de mise en œuvre d'un système de vidéoprotection.

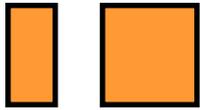


## TRAVAUX

# Aménagement de la voirie des rues, Mégretterie, Louis de Funès et Saint Sébastien



► La municipalité a envisagé un réaménagement de la voirie dans cette partie d'Allonnes car c'est l'un des plus vieux lotissements.



Mais avant d'entreprendre des travaux de voirie, il faut envisager l'enfouissement et le renouvellement des réseaux, et coordonner les étapes avec les différents intervenants.



Remplacer le réseau d'eaux pluviales dont la collectivité est gestionnaire.

Renouveler les réseaux d'eaux potables et d'eaux usées qui sont de la compétence de l'Agglomération de Saumur Val de Loire.

Enfouir les réseaux électriques et Télécom et adapter l'éclairage public.

L'ensemble des travaux d'enfouissement commencé sera finalisé fin mai 2023.

Le réaménagement de la voirie est à l'étude et a été présenté aux riverains lors d'une réunion de quartier.

Après tout ces travaux de terrassement, il est nécessaire d'attendre avant de débiter ceux de la voirie, pour permettre au sol de se stabiliser.  
**C'est pourquoi le réaménagement ne débutera qu'en 2024.**

Dans le quartier de la rue des Roses, qui fait partie également des plus anciens quartiers d'Allonnes, les mêmes travaux vont bientôt être entrepris. (Été 2023.)



## Travaux réalisés pour réguler le chauffage dans les bâtiments

Suite à l'augmentation de l'énergie, et afin de réguler au mieux le chauffage dans nos bâtiments en cohérence avec les heures de présence, ont été installés des interrupteurs à temporisations manuels, dans certains bâtiments. (Dojo, salle de tennis de table, vestiaires et club house du stade de foot, salle de musique, maison des clubs ...)



Pour cette même raison, nous modernisons le système d'éclairage en installant des éclairages LED dans les bâtiments ; mairie, salle de musculation, église et prochainement à l'école et à la maison de l'enfance.

Dans l'attente du renouvellement des éclairages LED, certains bâtiments se sont vus déconnecter une partie des éclairages pour limiter les consommations excessives, sans occasionner de gênes pour les utilisateurs.

## Construction d'un nouvel hangar de stockage au centre technique

Aujourd'hui, le stockage de matériels divers (matériels associatifs, tables, stands, fonctionnement des services...) est toujours effectué dans l'annexe de la salle omnisports. Comme cette structure fait partie de l'étude de la réhabilitation de la salle des sports, il était indispensable de prévoir un nouveau local de stockage. Il a donc été décidé de construire un nouvel hangar au centre technique.

Ce local fera 300 m<sup>2</sup> qui seront répartis en :

-zone de stockage pour 210 m<sup>2</sup>

-zone dédiée au Pôle Bâtiment et aux stationnements de véhicules pour 90 m<sup>2</sup>.



## LE NUMERIQUE

### ► Me raccorder à la Fibre Optique

Les équipes d'Anjou Fibre finalisent actuellement le déploiement du réseau et les services THD (Très Haut Débit) seront bientôt totalement disponibles. L'année 2023 sera l'année de la fin des gros travaux.

**Au 30 mars 2023, ce sont 200 000 prises déployées et 90 000 accès internet contractualisés.** La fin est donc proche, mais nous pouvons encore rencontrer des soucis de raccordement totalement indépendants de l'opérateur TDF.

*L'élagage n'est encore pas suffisamment réalisé, et votre habitation n'est pas raccordable ?*

↳ C'est à la charge des propriétaires des arbres (souche située sur leur propriété) de procéder à l'élagage.

*Votre habitation est un immeuble (avec plusieurs locataires) et votre opérateur va rechercher un « boîtier immeuble » et ne le trouve pas ?*

↳ Vous devez contacter votre propriétaire et l'inviter à contacter Anjou-Numérique (numéro et email ci-contre).

### Comment constater que mon habitation est raccordable ?

Vous trouverez la réponse sur le site Internet du suivi du déploiement de la fibre optique : « <https://www.anjou-fibre.info/> »

Les petites épingles vous renseigneront sur l'état d'avancement de la fibre chez vous :

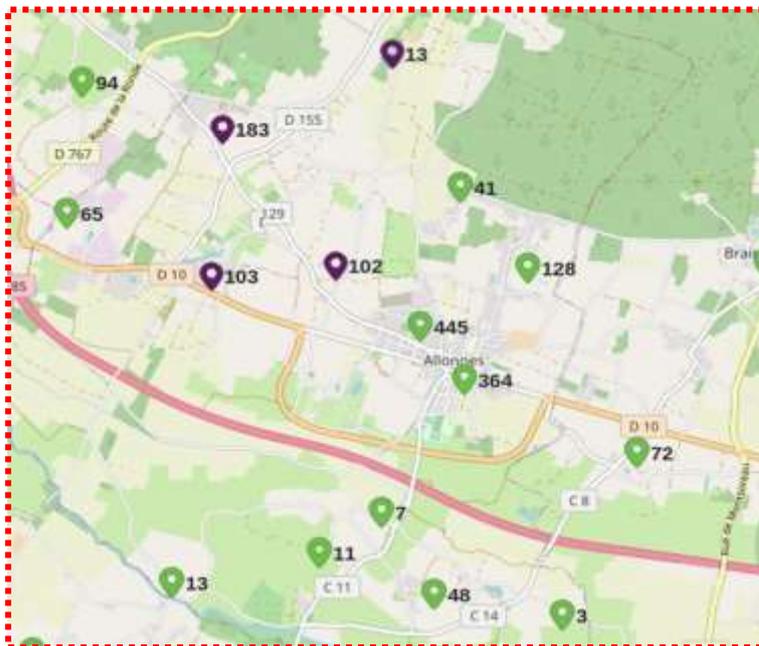


Illustration du site internet [www.anjou-fibre.fr](http://www.anjou-fibre.fr)



déployé ou déjà raccordable



travaux en cours ou déploiement d'ici fin 2023

### Qui contacter en cas de soucis ou de question ?

Si votre demande n'avance pas malgré vos appels auprès de votre opérateur ou d'Anjou Numérique, n'hésitez pas à nous solliciter : [mairie@allonnes-49.fr](mailto:mairie@allonnes-49.fr) en indiquant les éléments concernant votre demande, votre adresse et toute information utile pour vous apporter notre soutien.

Si l'adresse n'apparaît pas ou est erronée, nous vous invitons à nous le signaler en nous indiquant toute information utile : [mairie@allonnes-49.fr](mailto:mairie@allonnes-49.fr)

Dans les autres cas, vous pouvez désormais solliciter directement Anjou Fibre

[contact@anjou-numerique.fr](mailto:contact@anjou-numerique.fr)

**0 801 870 009**

Service & appel gratuits

### Élagage, les bonnes périodes

L'élagage reste un sujet important pour le déploiement et le maintien des accès au Haut Débit. Ce déploiement n'est pas associé à une obligation d'élagage autour des ouvrages par l'opérateur TDF. Cela reste de la responsabilité des propriétaires des arbres (souche située sur leur propriété).

Ainsi, il est primordial de suivre le développement de ses arbres et haies situées en limite de propriété, de garantir

### PÉRIODE D'INTERVENTION SUR LA VÉGÉTATION



leur entretien tout au long de leur développement.

Il est important de noter qu'à la dernière habitation déployée, l'opérateur Anjou Numérique entrera dans une phase « d'Exploitation » du réseau Haut Débit. Toute dégradation du réseau (absence d'élagage, malveillance...) pourrait exiger réparation auprès des propriétaires.

### Ce que dit la loi

(article L.51 du Code des Postes et Communications Electroniques) :

« Les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public, permettant d'assurer des services fixes de communications électroniques, telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe, l'élagage et l'abattage, sont accomplies par le propriétaire du terrain, que la propriété soit riveraine ou non du domaine public afin de permettre le déploiement de réseaux et de prévenir l'endommagement des équipements du réseau et l'interruption du service »

➔ Vous pourrez constater sur le site que, sauf quelques points ici et là, il reste essentiellement un long couloir sur l'ouest de la commune.

## Si tout se passe bien, cela s'opère généralement en quatre étapes :

Voici les étapes à suivre :

### 01 S'ABONNER AUPRÈS D'UN OPÉRATEUR

Une fois que son adresse est éligible à la fibre optique, l'utilisateur peut **comparer les offres** des opérateurs disponibles sur son secteur. La liste est visible lorsqu'il renseigne son adresse complète sur le site d'éligibilité d'Anjou Fibre. Pour être raccordé à la fibre, il doit **souscrire un**

**abonnement** auprès de l'opérateur de son choix. L'opérateur programmera un rendez-vous de raccordement à son adresse.

**Conseil :** l'utilisateur doit conserver son abonnement en cours avant l'activation du nouveau service.

### 03 RACCORDER L'ADRESSE AU RÉSEAU PUBLIC FIBRE

Un technicien mandaté par l'opérateur se déplace à l'adresse du local à raccorder. Selon la configuration, **l'intervention**

**peut durer de 2 à 4 heures.** Il est vivement recommandé à l'utilisateur **d'être présent durant tout le rendez-vous.**

### 02 PRÉPARER LE RACCORDEMENT À LA FIBRE

Il faut recommander aux usagers de préparer leur raccordement avant l'arrivée du technicien :

- Identifier l'arrivée du téléphone en intérieur
- Dégager, s'il existe, le regard d'arrivée du téléphone, situé en extérieur, en limite du domaine privé
- Contrôler, si possible, l'état des gaines et fourreaux en domaine privé
- Elaguer la végétation qui pourrait gêner le raccordement aérien

- Déplacer les meubles gênants et objets fragiles
- Si l'utilisateur souhaite faire évoluer l'emplacement de la prise terminale optique à l'intérieur de sa construction, il doit réaliser les éventuels travaux préparatoires pour le cheminement du câble fibre depuis le point de pénétration dans la construction jusqu'à l'emplacement souhaité (perçage de trous, pose de gaines apparentes...).

### 04 LA FIBRE CHEZ SOI !

Une fois le raccordement réalisé et la ligne activée par l'opérateur, il faut **brancher la Box** pour bénéficier des services souscrits. Certains

opérateurs proposent des prestations d'installation de la box lors de la souscription de l'abonnement.

#### Le réseau déployé s'arrête à 100m de certaines constructions, ont-elle été oubliées ?

Non, en zone peu dense le point de branchement peut être situé à quelques dizaines/certaines de mètres du bâtiment qu'il doit desservir. C'est à l'opérateur choisi par l'utilisateur, de tirer le câble fibre entre ces deux points.

**Regard en limite de propriété** constituant le Point de Démarcation Optique (PDO).

**Point de mutualisation** (armoire de rue) desservant 300 à 400 logements.

**Point de branchement optique** (PBO), installé sur un poteau, dans une chambre souterraine ou dans le local technique pour les immeubles. Il peut desservir 5 ou 11 adresses.

**Point de pénétration** du réseau dans l'habitation.

**La prise terminale optique** est installée près d'une prise électrique, souvent à proximité de la télévision ou dans la partie télécom du coffret électrique pour les logements récents.

Une fois posée, son déplacement ne peut être réalisé que par l'opérateur.

L'installateur utilise les goulottes ou gaines existantes ou colle discrètement le câble fibre jusqu'à l'emplacement de la prise terminale optique.

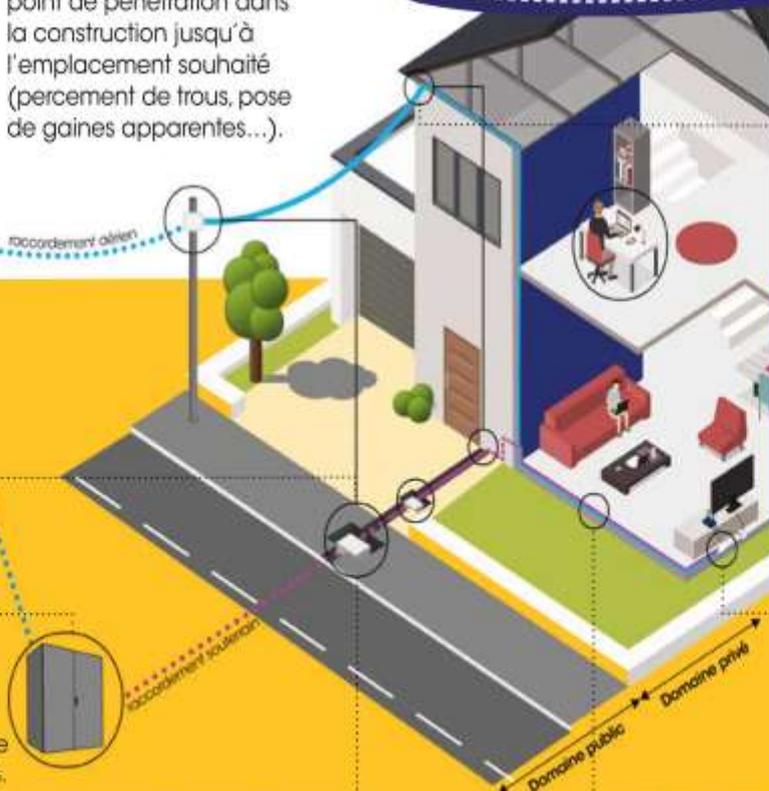
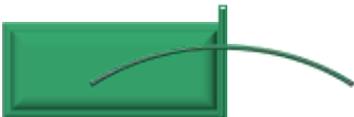


Illustration Anjou Numérique



# ASSOCIATIONS - CULTURE LOISIRS



Depuis 50 ans, le club n'a cessé de se développer et de se diversifier.

Aujourd'hui, l'association propose des cours de judo dès l'âge de 4 ans ainsi que du Taïso.

Avec 120 licenciés, le club fait preuve d'une bonne vitalité.

Un grand nombre de ceintures noires ont été formées au sein du club, preuve en est que la transmission des valeurs du judo est une réussite.



## Zoom sur...

### ► Le club de Judo



Officiellement créé en février 1973, le club de judo d'Allonnes fête ses 50 ans cette année.

Onze présidents se sont succédés à ce jour : Fernand ALBERT, Marcel LEBRAS, Robert LEVEQUE, James ROY, Alain BERTAUD, Jean-Michel CHEVET, Jean-Pierre GUERIN, Alain RENARD, Gilles CANTONNET, Dominique GIRARD et aujourd'hui Isabelle PEREZ.

Depuis 1997, Richard Pelisson est le professeur du club. Il succède ainsi à Cyriaque VIRET, Hélène RAUX, Yann LEROUX.



*Richard Pelisson lors du 1er interclub en 1992*



*Championnat du monde vétéran en 2009*

Même si la compétition n'est pas une obligation, Richard Pelisson, lui-même compétiteur, sait transmettre le goût de l'effort et du dépassement de soi à chacun.

Depuis longtemps, le club est fier des résultats en compétitions.

Nous avons l'honneur de compter chaque année des champions et des médaillés aux niveaux départemental, régional et national.



*Article et photos  
Club de Judo d'Allonnes*

En cette année anniversaire, Siaka MANGA ira combattre au championnat de France 1<sup>re</sup> division.



Ju  
50

Le 10 juin 2023  
un gala est organisé au  
PAMA pour fêter cet  
événement.

do  
ans

# ► Étude de faisabilité sur la restructuration du complexe sportif allonnais

## Parti de plusieurs constats :

- ◆ la salle de sport devient trop étroite pour satisfaire l'ensemble des utilisateurs,
- ◆ l'accessibilité PMR doit être mise aux normes,
- ◆ les locaux deviennent trop vétustes,
- ◆ l'espace de stockage est insuffisant,
- ◆ les salles actuelles du tennis de table et du judo sont inadaptées aux compétitions.

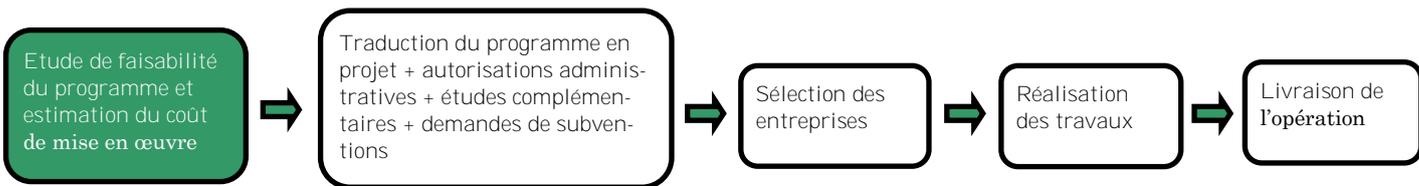
⇒ *la commune d'Allonnes a envisagé la réhabilitation de l'ensemble des équipements sportifs de la rue Saint Jean des Bois.*



Le CAUE est une association départementale autonome, de droit privé, dont les statuts et missions sont fixés par la loi sur l'architecture du 3 janvier 1977 (loi n°77-2). Le CAUE du Maine-et-Loire a été créé en 1979 et est guidé par une mission de service public.

Sa mission principale est l'amélioration qualitative du cadre et de la condition de vie des citoyens, dans l'ensemble et la diversité des territoires.

## Pour rappel, en synthèse, la chronologie d'un projet :



Afin d'apprécier la possibilité d'une requalification de cet équipement, la municipalité a souhaité confier au CAUE une mission d'étude de faisabilité répondant aux problématiques précédemment évoquées.

## Dans le cadre de sa mission le CAUE a réalisé :

- ◆ un diagnostic sur les usages de l'équipement et sur les différentes problématiques à traiter,
- ◆ plusieurs scénarii afin d'étudier les possibilités permettant de répondre au mieux aux besoins. Ces scénarii ont été présentés aux associations.

Deux projets ont été retenus par la municipalité. Afin d'évaluer leur coût de mise en œuvre la commune et le CAUE ont pris attache d'un économiste de la construction. Ces éléments seront présentés aux élus au second trimestre 2023.

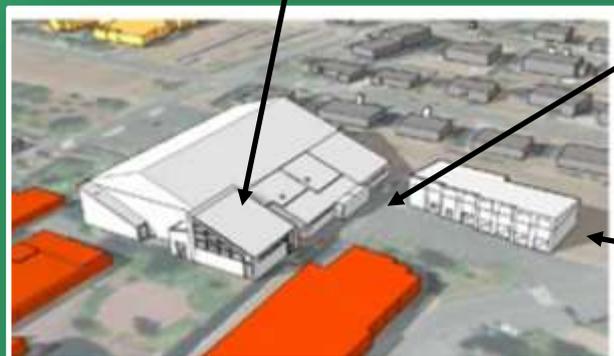
Les scénarii retenus et leur approche financière ne constitueront que des éléments d'aide à la décision pour la municipalité. La prochaine étape, portera sur la traduction du programme en projet avec le recours à une maîtrise d'œuvre compétente.



Salle de Judo



Salle omnisports



Annexe salle omnisports

## ⇒ Le futur projet devra proposer :

- des espaces de jeux modernes et adaptés aux entraînements et à l'accueil d'événements sportifs, compatibles avec les niveaux de pratique visés,
- des espaces de rangement et de convivialité.

# École privée Saint Doucelin

## ► Un deuxième semestre riche en projets

### ENFANCE JEUNESSE

Après un début d'année fort en animations : spectacle interactif sur les émotions, animations autour de la protection de la planète, semaine du goût, marché et spectacle de Noël... Le mois de janvier s'est déroulé sous le signe de l'Épiphanie avec la réalisation de galettes dans les classes et surtout le partage de celles-ci afin de tirer les rois.



*Toute l'équipe éducative est constamment en effervescence pour apporter un accompagnement adapté aux enfants et se former en conséquence.*

- L'intervention de la PMI et de la MDS mardi 7 février, pour une sensibilisation aux écrans, a rejoint une de nos problématiques. Nous allons continuer cette action auprès des élèves du primaire, et inviter les parents lors d'une **soirée débat-conférence**, animée par des professionnels pour échanger autour de ce sujet.
- L'Éducation Affective Relationnelle et Sexuelle (l'EARS), sera au cœur de la formation suivie par l'équipe éducative. Lors de ces différents temps, tous les acteurs (ASEM, enseignants, suppléants) se réuniront pour être formés sur cette dimension particulière des programmes. De nombreux thèmes seront abordés : l'apprentissage de la pudeur, la relation aux autres, le respect de son corps et de ses émotions... De nombreuses valeurs sont à transmettre, à commencer par le respect de soi (savoir dire « non ») et le respect des autres.
- Un deuxième volet de formation suivra, avec la thématique de l'attention et de la concentration, pour trouver des outils et accompagner les enfants dans cet apprentissage.



## ► Temps forts

Avec l'arrivée du printemps de nombreux temps forts ont vu le jour ou viendront animer la période à venir :

- le carnaval qui a eu lieu le vendredi 10 mars au cours duquel les enfants déguisés ont défilé dans les rues de la commune,
- nos portes ouvertes qui ont eu lieu le samedi 11 mars,
- notre vide-greniers qui se déroulera dans la cour de l'école le samedi 13 mai,
- notre kermesse du 1er juillet qui clôturera l'année scolaire.

*Nous prévoyons également une sortie avec tous les élèves dont la destination reste secrète !*

## ► Embellissons notre école

Nous avons à cœur d'accueillir les familles et les enfants dans un milieu adapté, chaleureux et convivial, c'est pourquoi nous avons lancé une démarche prospective autour du thème "embellissons notre école". Tous les acteurs de la communauté éducative (parents, enseignants, ASEM, paroisse) se réuniront afin de faire un état des lieux et de prévoir les actions à envisager. En attendant, l'équipe enseignante se réjouit de découvrir les outils informatiques qui ont été installés pendant ces vacances d'hiver : tablettes, pc portables, vidéoprojecteurs... Grâce aux parents d'élèves présents lors des journées-travaux, notre école reste entretenue pour accueillir les enfants et voit se dérouler de belles manifestations !  
Le tout dans la bonne humeur !



## ► Inscription école privée Saint Doucelin

Pour plus d'informations et pour toute inscription, voici nos coordonnées :

[allones@ec49.fr](mailto:allones@ec49.fr) ou par téléphone au 02 41 52 82 01.

*Article et photos  
Ecole privée  
Saint Doucelin d'Allonnes*



## ► 2022/2023 : une année riche de projets pour l'école Jules

*Tout d'abord sous le signe du sport Olympique :*



L'école a obtenu l'année dernière sa labellisation Génération 2024. Cette labellisation mise en place par l'Education Nationale repose sur un partenariat avec l'USEP (Union pour le Sport à l'Ecole Publique) et vise à faire découvrir aux élèves les fondements de l'olympisme et du paralympisme : solidarité, coopération et dépassement de soi, ainsi que les grandes disciplines olympiques et paralympiques. Les enfants vont, à cette occasion, participer au printemps, à la semaine de l'Olympisme et du Paralympisme, et les CM1/CM2 à la journée de l'Olympisme. Les différentes écoles labellisées sont également mises en réseau pour organiser des rencontres ou se lancer des défis.



*Défi 2024: paniers avec les familles.*



*Et, bien entendu, les traditionnelles rencontres USEP :*

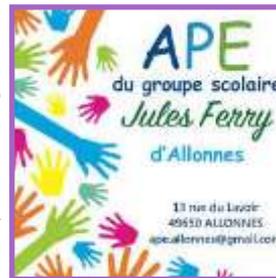
Fun cross et biathlon vont reprendre cette année après une interruption due à la crise sanitaire.

*Semaine du Goût :*

Cette année, pour la semaine du goût, les enfants ont travaillé sur les aliments et les 5 sens en partenariat avec les élèves de brevet professionnel de la CCI de Saumur (arts de la cuisine et de la salle).

*Les projets avec l'APE ne manquent pas non plus :*

- Grand concours de belote du vendredi 31 mars.
- Fête de l'école le vendredi 23 juin avec le stand de l'APE et le spectacle des élèves.
- Et n'oublions pas le marché de Noël, qui a rassemblé les enfants, les enseignants et les familles, pour un spectacle de chorale, et la vente d'objets et gourmandises, fabriqués par les élèves.



*Le bien-être des élèves est aussi une préoccupation majeure de l'équipe :*

Par le biais des conseils d'élèves, les enfants vont être sensibilisés au problème du harcèlement en milieu scolaire et une réflexion d'équipe est en cours dans le cadre du dispositif pHARe (plan de prévention du harcèlement à destination des écoles et des collèges) mis en place par l'Education Nationale.

*L'utilisation des écrans et ses conséquences ont aussi été abordés :*

Les plus grands ont passé un « permis internet » pour les alerter sur les risques des réseaux sociaux et de l'excès d'écrans tandis que les élèves de maternelle ont bénéficié d'une journée de sensibilisation par le jeu avec les professionnels de la PMI le jeudi 9 février. A l'issue de cette journée, les parents ont été conviés à venir échanger avec les intervenants, et les enfants sont repartis avec une « boîte à écrans ».

*Quant aux projets :*

- Les enfants des classes de maternelle iront chanter ou danser pour les résidents du Bois Clairay en avril, et en juin.
- L'ensemble des classes de l'école aura pu profiter de séances à la médiathèque d'Allonnes ou de spectacles proposés par l'Agglo.
- Nos portes ouvertes auront lieu le samedi 12 mai au matin. Les Allonnais pourront en profiter pour visiter notre école, faire connaissance avec l'équipe enseignante et venir admirer les réalisations des élèves dans le cadre de notre œuvre collective annuelle « fleur de Macadam ». La chorale de l'école donnera également un petit récital à cette occasion.
- Et, pour terminer l'année en beauté, la fête de l'école aura lieu le vendredi 23 juin !

### ► Inscription école publique Jules Ferry

L'inscription se réalise en Mairie. Se munir des pièces suivantes :

- livret de famille,
- carnet de santé de votre enfant,
- justificatif de domicile,
- certificat de radiation si votre enfant arrive d'une autre école.

Contact mairie:

✉ [mairie@allonnes-49.fr](mailto:mairie@allonnes-49.fr)

Contact école :

☎ 02.41.38.24.96

✉ [ce.0491883f@ac-nantes.fr](mailto:ce.0491883f@ac-nantes.fr)



*Article et photos  
Ecole publique  
Jules Ferry d'Allonnes*

## Restaurant scolaire

→ Enjeu d'accès à une alimentation saine et de qualité pour tous

Depuis 2021, les restaurants scolaires ont l'obligation de proposer un menu végétarien par semaine et de servir 50% de produits durables et de qualité, dont 20% issus de l'agriculture biologique, mesure prévue par la loi EGAlim (2018) et complétée par la loi Climat et résilience (2021).



Pour les écoles primaires, la responsabilité de la restauration relève des communes. Allonnes emploie une démarche visant à améliorer la qualité des produits proposés et favorise les cycles courts. L'approvisionnement pour composer les repas est issu le plus possible des Pays de La Loire et de la Bretagne.

Ci-dessous un listing qui présente quelques partenaires avec qui nous collaborons :

ENFANCE JEUNESSE



|  |   |  |
|--|---|--|
| « La ferme de Russé » Monsieur Lecocq<br>Produits et productions BIO           | - pour l'approvisionnement en <b>porc et bœuf</b> en fonction de l'abattage de ses animaux. | - depuis janvier 2023                            |
| « Les délices du terroir » d'Allonnes<br>Monsieur Beaujeon de Russé d'Allonnes | - pour les <b>légumes</b><br>- pour les <b>légumes</b>                                      | - depuis avril 2023<br>- depuis plusieurs années |
| Madame Blain   | - pour le <b>jus de pomme</b>   | - occasionnellement                              |
| La Boulangerie <b>Au palais Gourmand</b><br>Monsieur Robin et <b>Carrefour</b> | - pour le <b>pain</b>   | - tous les jours                                 |
| Le <b>G.A.E.C du Lathan</b> de Longué-Jumelles                                 | - pour les <b>produits laitiers</b>   | - depuis janvier 2022                            |

Pour ce qui est de la volaille, il est compliqué en ce moment avec la grippe aviaire de se faire livrer localement, mais dès que cela sera possible, nous travaillerons avec des fournisseurs plus en proximité (Pays de Loire - Bretagne).

### ► Inscription au restaurant scolaire pour la rentrée scolaire 2023

Pour les nouveaux élèves qui souhaitent manger à la cantine, vous pouvez télécharger le formulaire à partir de juin, sur le site de la commune, ou, vous présenter au secrétariat de la mairie. Pour compléter votre dossier, il est nécessaire de nous joindre un RIB et un justificatif de domicile.

Important

Pour les élèves déjà inscrits, les dossiers de réinscription au restaurant scolaire pour la rentrée de septembre 2023 seront distribués à vos enfants début juin. Ils seront à restituer auprès du secrétariat de la mairie avant le 30 juin.

PRATIQUE !

Les menus du restaurant scolaire sont consultables sur l'application mobile **Intramuros** et sur le *site internet* rubrique « Restaurant scolaire »

## Accueil de loisirs périscolaire et extrascolaire « Les P'tits à l'Honneur »

Une fin d'année 2022 et un début 2023 riches de partage

### ► À la découverte des livres



Aux vacances d'automne et de février les 3-5 ans ont pu profiter d'un temps d'histoires contées par les bénévoles de la bibliothèque d'Allonnes. Ils ont également pu découvrir ce lieu et comprendre qu'ils pouvaient y venir en famille afin d'emprunter de nombreux livres.

Quant aux 6-11 ans déjà bien habitués des lieux (ils se déplacent une fois par mois afin d'emprunter des livres pour toute la structure), ils ont pu bénéficier d'une sortie extraordinaire. Trois d'entre eux ont eu la chance de faire une sortie à la librairie « Livres à Venir » de Saumur. Ils ont acheté de nombreux livres qui sont venus agrandir la bibliothèque de la structure pour le plus grand bonheur de tous.

## Les P'tits à l'Honneur : suite

### ► Téléthon 2022



Fin novembre tous les enfants ont fabriqué plein de petites activités en tous genres afin de participer à cet événement. Ils ont été comme à chaque fois très volontaires et créatifs. Le jour J, le samedi 2 décembre, les animatrices ont tenu un stand pour vendre aux derniers chanceux leurs petites créations, mais aussi pour offrir l'opportunité à tous, petits et grands, de colorier

et d'assembler le puzzle géant « Colore ton Téléthon ».



### ► Vœux 2023

En ce début d'année, les enfants ont souhaité les vœux à cinq allonnais tirés au sort. Ces derniers ont eu la chance de recevoir une carte unique réalisée par les enfants. Le but étant uniquement de faire plaisir comme d'habitude ! D'ailleurs, deux allonnais ont très gentiment répondu en renvoyant un mot de remerciement. Merci à eux.



© photo: Accueil de Loisirs extrascolaire et périscolaire d'Allonnes

## Relais Petite Enfance du Pays Allonnais

« Assistante maternelle : Voyage en terrain connu ? »

→ Une semaine dédiée au métier d'assistant(e) maternel(le)

Les 7 Relais Petite Enfance du territoire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ont organisé du 4 au 10 novembre 2022 une semaine dédiée au métier d'assistante maternelle. **CETTE SEMAINE A CONNU UN FRANC SUCCÈS.**

L'entrée était libre et ouverte à tous.

Au sein de la galerie Molière au théâtre le Dôme à Saumur, il y avait au programme :

- Une exposition de photos prises par les assistantes maternelles sur leur quotidien.
- Des espaces de jeux pour les jeunes enfants accompagnés de leurs assistantes maternelles et/ou de leurs familles.
- Des temps d'échanges sur le métier d'assistant(e) maternel(le) avec les animatrices des Relais Petite Enfance.
- La projection du court-métrage :

« Assistante maternelle : Voyage en terrain connu ? ».

↪ Réalisé sur le territoire de l'Agglo Saumur Val de Loire, au domicile des assistantes maternelles, en MAM, et sur des matinées d'éveil des RPE, par Terre de Pixels.

Allez découvrir ce court-métrage « Assistante maternelle : voyage en terrain connu ? »

via le lien : <https://youtu.be/gxeXzJ00gxw> ou en flashant le QR Code →



© photo: Bénédicte Fleury

Visualisez le film en flashant le QR Code :



Le Relais Petite Enfance du Pays Allonnais est un lieu d'informations, d'animations, de rencontres et d'échanges à destination des parents, des assistant(e)s maternel(le)s et des gardes d'enfants à domicile. C'est un lieu ressources de proximité, gratuit, animé par une Éducatrice de Jeunes Enfants.

Responsable de la structure :

Bénédicte FLEURY

☎ 02 41 51 30 84 ou 06 32 67 74 84

@mail : [rpe@allonnes-49.fr](mailto:rpe@allonnes-49.fr)

📍 32, rue du Lavoir

## CITOYENNETÉ

# Collecte des déchets sur la voie publique par les agents communaux



Les agents des services techniques ont réalisé une collecte de déchets récoltés dans les endroits stratégiques d'Allonnes, les vendredis 27 janvier et 3 février 2023.

Ils ont ramassé tous les déchets jetés sur les trottoirs des rues Albert Pottier et du Prieuré, autour du groupe scolaire, au PAMA et ses rues adjacentes, à l'EHPAD, et au parking du Mail place Verdun.

*La collecte a malheureusement été fructueuse :*

↳ 25 kg de déchets ramassés sur l'espace public



Encore trop souvent, sont constatés des dépôts sauvages autour des apports volontaires.

Nous rappelons que tout dépôt sauvage est passible d'une amende qui s'élève à 116€.

(DCM 2023-01-005)

### Horaires des déchèteries

**Allonnes** Rue St-Jean-des-Bois

- LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI de 9h à 12h
- MARDI ET SAMEDI de 13h30 à 17h30

**S'-Lambert-des-Lévées** (Bellevue) Route du Vieux Vivoy

- DU LUNDI AU SAMEDI de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h
- DIMANCHE de 9h30 à 12h

Illustration des déchets collectés

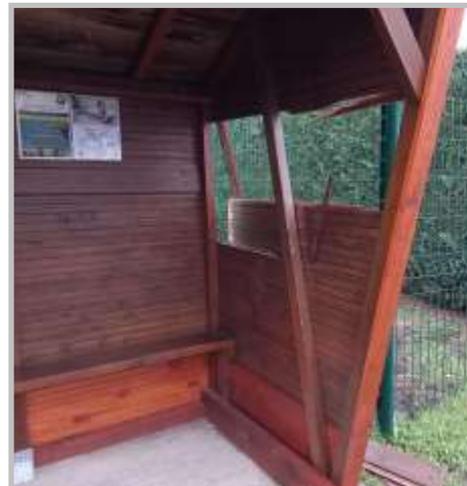
## Dégradations :

### arrêt de bus rue des Landes

Le lundi 23 janvier 2023, les agents du centre technique municipal ont constaté la dégradation de l'abri bus situé rue des Landes, à l'intersection avec la rue des Basses Landes.

Ces dégradations se sont produites dans le week-end. Des planches ont été arrachées, comme le montrent les photos.

Coût total pour la réparation de l'abri bus => 275.00 € TTC



## Mobil'izi, en route vers l'emploi!

Vous observerez peut-être, dans les semaines à venir, l'allure atypique de la Citroën AMI. Le service Mobil'izi (mise à disposition de véhicule dans le cadre de l'insertion professionnelle) s'étend désormais sur Allonnes, avec un « Point relais mobilité ».



### Analyse des besoins sociaux :

Un retour sur les questionnaires ABS, proposés aux habitants et aux jeunes, vous sera transcrit dans le prochain numéro.

Ce service piloté par ASPIRE et financé par l'Etat, la Région Pays de la Loire, le Département de Maine et Loire ainsi que par l'Agglo Saumur Val de Loire, propose des véhicules pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion pour se rendre au travail ou à une formation. Une voiture sans permis électrique et un scooter sont désormais disponibles au départ d'Allonnes grâce au concours de la commune d'Allonnes.

Des Points mobilité existent déjà sur Doué en Anjou, Saumur, Longué-Jumelles et Montreuil-Bellay, celui d'Allonnes vient compléter le maillage du territoire de l'Agglo au Nord.

**Mobil'izi est un service de location solidaire qui met à disposition un véhicule selon vos besoins.**

Pour avoir accès à ce service il faut:

- être titulaire du BSR ou du permis AM ou B.
- verser 140€ par mois et un dépôt de garantie de 400€ pour une voiture sans permis électrique.
- verser 100€ par mois et un dépôt de garantie de 300€ pour un scooter.



Pour tout renseignement et pour connaître les conditions d'accès au service, vous pouvez contacter :

ASPIRE garage au  
02.41.40.25.50  
ou par mail à  
[garage@aspisesaumur.fr](mailto:garage@aspisesaumur.fr)

### SOLIDARITÉ :

L'Accueil Familial de Vacances (AFV) du Secours Catholique permet à des enfants, dès l'âge de 6 ans et jusqu'à leur majorité, d'accéder à des vacances grâce à une famille qui souhaite « partager ses vacances ». Ce dispositif s'inscrit dans le cadre légal de la réglementation *Jeunesse et Sports* concernant les accueils de mineurs.

Plus de renseignement sur le site internet :

<https://www.secours-catholique.org/laccueil-familial-de-vacances-mode-emploi>

## ATELIERS BIEN ÊTRE

GYM ADAPTÉE

POUR LES AIDANTS

ANIMÉS PAR



POSSIBILITÉ D'ACCUEIL DE VOTRE PROCHE  
PAR UN PROFESSIONNEL  
ASSISTANT DE SOINS EN GÉRONTOLOGIE  
PENDANT L'ATELIER

GRATUIT

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS AU 02.41.89.55.10

Les mardis

18 avril, 16 mai, 20 juin, 18 juillet, 8 août, 19 septembre,  
17 octobre, 21 novembre, 19 décembre

DE 14H30 A 16H00

61, rue Armand Quenard  
EHPAD d'Allonnes - Le Bois Clairay



Chaque année, l'espace de vie sociale (EVS) organise un voyage d'été à destination des séniors. Plus de renseignements au : 02.41.40.48.33 de 9h à 12h



## Information

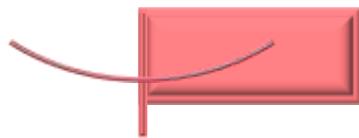
Plan national de gestion des vagues de chaleur :

Toute personne, âgée, isolée, en situation de **handicap**, peut s'inscrire sur le registre des personnes vulnérables vivant à domicile, auprès du CCAS de la commune.

Renseignements auprès du secrétariat de la mairie et/ou sur le site internet rubrique Santé/Solidarité—Séniors.



## VIE PRATIQUE



## ► France Services

Conseiller numérique :

Dans le cadre du Plan de relance du gouvernement le conseiller numérique, Corentin TOUZET, vous accompagne dans vos démarches, et vers l'autonomie numérique, lors de permanences à la France Services.



En faisant appel à ses services, vous bénéficierez d'un accompagnement sur mesure en fonction de vos besoins :

- ◆ réaliser vos démarches en ligne,
- ◆ utiliser les opportunités du numérique,
- ◆ prendre en main l'outil numérique,
- ◆ trouver un emploi ou une formation,
- ◆ échanger avec vos proches,
- ◆ accompagner votre enfant,
- ◆ découvrir les opportunités de votre territoire.



Réunion publique avec Corentin Touzet le 12 juin à 19h au PAMA salle Pléiades

Conciliateur de Justice:



Monsieur Jean-Noël MERLET, Conciliateur de Justice à la France Services est remplacé depuis le 13 janvier 2023 par Monsieur Michel-Etienne Du CLUZEAU, ancien avocat au barreau de Saumur.

Le Conciliateur de Justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est de trouver une solution amiable à un différend entre une ou plusieurs parties, qu'elles aient ou non déjà saisi un juge.

Votre litige peut être réglé par une procédure de conciliation : le Conciliateur de Justice aura pour mission de proposer une solution à votre litige. **Le recours à ses services est gratuit.**

Les permanences se déroulent tous les deuxièmes vendredis de chaque mois à la France Services situé 31, rue Jean Gallart à Allonnes (sauf en août).

Vous pouvez obtenir un RDV avec Monsieur Du CLUZEAU en téléphonant au 02.52.60.09.65 ou en envoyant une demande par mail à [mfs@allonnes-49.fr](mailto:mfs@allonnes-49.fr).

### Carte nationale d'identité et passeport :

Il n'est actuellement plus possible de prendre rendez-vous pour établir un passeport ou une carte d'identité. Les créneaux sont complets jusqu'au 31 juillet 2023. Nous envisageons les futures prises de RDV par un logiciel en ligne (+ à l'accueil) et non plus par téléphone.



Nous vous tiendrons informés.

Des questions sur vos impôts ?



Pendant la prochaine période de campagne déclarative, trois permanences fiscales des services de la DGFIP sont programmées à la France Services d'Allonnes.

Accueil sans rendez-vous.



🕒 De 14h00 à 17h00

📅 Les jeudis 27 avril, 11 mai et 25 mai.

📍 31, rue Jean Gallart 49650 Allonnes

La Maison des Adolescents — Permanences à Allonnes :

La MdA est un dispositif départemental ressource pour les questions et problématiques liées à l'adolescence. C'est un lieu d'information, d'accueil, d'écoute et d'accompagnement, libre d'accès, neutre, inconditionnel et confidentiel. Il est destiné aux adolescents de 11 à 21 ans, à l'entourage (parents, frères et sœurs, amis, relations...) et aux professionnels.

Pour tout besoin en tant que parent, d'un conseil, d'échanger, de trouver une solution à un problème de comportement, de scolarité, de dépendance de l'ado, les professionnels de la MdA apportent une réponse adaptée, de manière confidentielle, non payante et anonyme s'il le souhaite.

Pour le territoire du Pays Allonnais, l'accueil avec ou sans RDV, est organisé les lundis tous les 15 jours de 16h à 19h au sein de la structure « France Services » au 31, rue Jean Gallart 49650 Allonnes.



## ► La Mission Locale, une adresse pour tous vos projets !

La Mission Locale accueille et accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, sortis du système scolaire :

- vous renseigne sur vos droits et vos démarches à entreprendre,
- construit avec vous un projet réaliste et qui vous ressemble,
- vous aide dans vos démarches pour accéder à l'emploi et l'auto-nomie.

Une équipe de conseillers qui vous écoute, vous accompagne individuellement avec des rencontres régulières.



Orientation – Formation – Emploi – Contrat d'Engagement Jeune – Mobilité – Vie quotidienne

### Le contrat d'engagement jeune, et si c'était pour vous ?

Vous aider à définir votre projet professionnel et vous accompagner pour trouver un emploi.

#### Les 5 avantages du CEJ

- une équipe dynamique pour vous accompagner,
- des stages en entreprises,
- des ateliers collectifs pour partager des expériences avec d'autres jeunes,
- une allocation pouvant aller jusqu'à 520€ par mois pendant 6 mois,
- une application mobile.



Durant cette période, vous bénéficiez d'un accompagnement renforcé par un conseiller avec des activités pour découvrir un métier, faire des stages, se former, trouver un apprentissage ou un emploi.

### La parole aux jeunes

« J'ai 22 ans et vis sur Allonnes. Je me suis inscrite à la Mission Locale dès mes 16 ans, je n'ai pas accroché avec l'école. Je souhaitais trouver un travail et gagner un peu d'argent. J'ai travaillé avec L'Aspire (action 20h chrono) pendant 3 semaines. Ensuite j'ai commencé une formation travail du projet à Saumur, et ensuite je suis entrée à l'AFPA de Doué pour passer un titre professionnel magasinier, j'ai arrêté avant la fin. J'ai commis quelques délits ces dernières années qui m'ont empêchés d'avancer et cela n'a pas toujours été facile. Depuis, j'ai passé mon permis B en obtenant une aide de la région via la Mission Locale. Je fais en sorte de reprendre ma vie en main et d'avancer. J'ai retrouvé un emploi dans le secteur viticole à Saint Nicolas en attendant de trouver un emploi qui me permettrait de me déplacer régulièrement et de travailler dans différents endroits. »

« Je m'appelle Dylan, j'ai 20 ans. J'ai arrêté l'école en septembre l'année dernière en Bac pro transport. Je ne m'y retrouvais plus en cours. Je me suis inscrit à la Mission Locale fin septembre, j'avais besoin qu'on m'aide. J'ai intégré le CEJ (Contrat Engagement Jeunes) début octobre afin de travailler mon projet et de reprendre confiance en moi. J'ai participé à des ateliers et j'ai ensuite fait une formation en logistique à Saumur pendant 4 mois. J'ai obtenu mes Caces (Certificat d'Aptitude à la Conduite d'Engins en Sécurité) 1.2.3.5 et mon SST (Sauveteur Secouriste du Travail). J'ai trouvé un emploi chez Fleuron d'Anjou suite au stage que j'ai fait pendant ma formation. Mon projet futur d'ici un an ou deux, serait de m'installer au Mans et de me former en tant que chauffeur routier. Mais avant je vais passer mon permis B et mettre des sous de côté pour y arriver. »

### Des réponses à vos questions sur :

#### ► L'orientation

Trouver la filière qui vous correspond le mieux en découvrant des métiers grâce à des périodes en entreprise.

#### ► La formation

Quelles filières possibles ? Quelles formations pour y arriver, les possibilités de formation ?

#### ► L'emploi

Découvrir des métiers et des secteurs d'activités, repérer les offres d'emploi.

Se préparer à un emploi, CV, lettre de motivation...

#### ► La mobilité

Vous préparer au code de la route, vous accompagner pour obtenir le Permis B\* ou le Permis AM\* (Sous conditions).

#### ► La citoyenneté

Envie de vous engager ? Le Service Civique est peut-être pour vous ?

La Mission Locale du Saumurois, au plus proche de chez vous !  
France Services - 31 rue Jean Gallart - Allonnes

Votre conseillère Guénaëlle LEVAYER vous accueille le mercredi et le jeudi sur rendez-vous auprès de notre secrétariat 02 41 38 23 45.

Retrouvez-nous sur [www.mission-locale-du-saumurois.com](http://www.mission-locale-du-saumurois.com)

CHU ANGERS  
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

NE RESTE PAS SEUL  
AVEC TES SOUCIS !

Way4Good, L'APPLI ANGEVINE  
QUI T'AIDE À FAIRE LE POINT  
SUR TES ÉMOTIONS.

Tu as entre 11 et 25 ans ?  
Tu veux savoir comment tu vas ?  
Tu veux sonder tes émotions,  
ton sommeil, tes habitudes ?

Way4Good est là pour toi !

Cette application de prévention  
apporte informations et conseils  
et te propose une solution adaptée  
en fonction de tes besoins.

Télécharge vite l'appli !

Salut,  
je suis Camille

Découvre Camille, qui te conseille  
et t'accompagne vers des services  
adaptés à tes besoins.

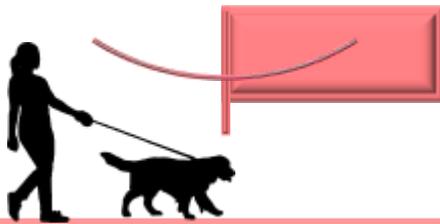
Way4Good!

Gratuit, confidentiel et anonyme.

Pour plus d'informations : [www.chu-angers.fr/way4good](http://www.chu-angers.fr/way4good)



## VIE PRATIQUE



⇒ Ce que dit la loi :

« En tant que propriétaire d'un animal, vous êtes responsable de celui-ci. La définition d'un animal, au sens de la loi, est large et non restrictive. Votre chien, chat, cheval, vache, reptile, peut engager votre responsabilité s'il cause une blessure ou un dommage quelconque à une personne, un autre animal ou un objet.

**Vous pouvez être tenus responsable des actes causés par votre animal :**

◆ lorsque l'animal est sous votre garde ou sous celle d'un tiers. (Exemple : lors d'une promenade, alors que vous êtes en visite ou tout simplement à votre domicile, votre voisin garde votre animal pendant votre absence)

◆ lorsque l'animal s'est échappé ou même égaré. »

La loi est sévère à l'égard des propriétaires. Elle prévoit un régime de responsabilité sans faute. Ceci implique que la personne qui subit un dommage à cause d'un acte causé par votre animal, n'a pas à prouver que vous avez personnellement commis une faute. Il lui suffit de prouver que l'animal, dont vous êtes le propriétaire, lui a causé un dommage.

## MAIRIE

### Avis aux propriétaires d'animaux :

Chaque semaine, des plaintes sont enregistrées en mairie concernant des chiens : aboiements incessants, divagations sur la commune, déjections...



D'une manière générale, les propriétaires d'animaux ou ceux qui en ont la garde sont tenus de :

- ◆ surveiller leur animal et ne pas le laisser divaguer,
- ◆ s'assurer que leur animal ne génère pas de nuisances ni de troubles localifs,
- ◆ nettoyer ou enlever les excréments produits par leurs animaux.

⇒ Divagation de chien sur la commune :



#### Mise en fourrière de l'animal errant

Régulièrement, des plaintes sont déposées à la mairie à propos de chiens errants sur la commune. Certains cyclistes sont pourchassés lorsqu'ils font du vélo, des écoliers se sont retrouvés nez à nez avec des chiens agressifs lorsqu'ils se rendent à l'arrêt de leur bus scolaire, et bien d'autres exemples que nous pourrions vous énumérer.

*Nous rappelons qu'il est interdit à un propriétaire de laisser « divaguer » son chien sur la voie publique sous peine d'être pris en charge par les services communaux et déposé au chenil.*

- ◆ Lorsque les chiens accueillis dans la fourrière *sont identifiés* conformément à l'article L. 212-10 du code rural ou par le port d'un collier où figurent le nom et l'adresse de leur maître, la commune est alors tenue de rechercher le propriétaire de l'animal.
- ◆ Lorsque les chiens dans la fourrière *ne sont pas identifiés*, les animaux sont gardés pendant un délai franc de huit jours ouvrés. **L'animal ne peut être remis à son propriétaire qu'après avoir été identifié conformément à l'article L. 212-10.**



## ⇒ En cas de troubles de voisinage dus à l'animal :

Le propriétaire d'un animal de compagnie est responsable des troubles qu'il peut causer. Les propriétaires d'animaux doivent prendre les mesures nécessaires pour lutter contre des bruits dus aux aboiements, première cause des conflits de voisinage.



Sont interdits de jour comme de nuit, tous bruits gênants causés sans nécessité, ou dus à un défaut de précaution ou de surveillance.

## ⇒ Déjection canine : *Pour une ville plus saine et plus propre, un peu de respect s'il vous plaît !*

Il n'y a rien de plus désagréable que de marcher dans des déjections canines juste parce que les propriétaires n'ont pas pris la peine de ramasser les crottes de leur chien.



**Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur tout ou partie du domaine public communal.**

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1<sup>re</sup> classe.

### Tarification des prestations du chenil communal :

- prise en charge de l'animal ↘ 105€
- forfait journalier ↘ 12€

LES CROTTES  
C'EST DANS LE SAC

Nous rappelons, qu'il est obligatoire pour le détenteur d'un chien de catégorie 2, de venir le déclarer en mairie.

### Informations de la Mairie :

#### Horaires de la mairie :

du lundi au samedi de 9h à 12h

lundi, mardi, jeudi de 14h à 17h30

✉ [mairie@allonnes-49.fr](mailto:mairie@allonnes-49.fr)

☎ 02.41.52.00.30

### \* La reprise des concessions funéraires

Dans le cadre d'une future procédure de reprise de concessions dans le cimetière communal, la mairie procède actuellement à un recensement et un inventaire des tombes. Des pancartes mentionnant : « Toute personne concernée par cet emplacement est invitée à s'adresser à la Mairie » y sont déposées. Les familles concernées sont invitées à se présenter à la Mairie afin de préciser si elles souhaitent ou non renouveler leurs sépultures.



- ◆ Merci de ne pas laisser stationner les poubelles jaune et marron sur les trottoirs entre deux collectes.
- ◆ La Mairie ne cautionne aucun démarchage téléphonique ni à domicile.
- ◆ Il est interdit de stationner sur les trottoirs.



Fermeture du secrétariat de la Mairie les samedis 6 mai, 15 juillet, 5 août et le lundi 14 août.

## Nouveaux commerçants, artisans

► Retrouvez la liste complète sur notre site internet : [www.allonnes-49.fr](http://www.allonnes-49.fr)

### *Les Casseroles du Jardin Conseil et atelier culinaire*

Myriam HERVOUET

Tél : 06 33 78 96 68

Site : <http://www.casseroles-du-jardin.fr>

Mail : [casseroledujardin@gmail.com](mailto:casseroledujardin@gmail.com)



### *Comportementaliste*

#### *Chevaux, Chiens, Chats*

Laurence VALLET LE BOULAIRE

Tél : 06 70 18 91 78

Site : <http://www.comportementaliste-laurencevallet.fr>

Mail : [valletlaurence@yahoo.fr](mailto:valletlaurence@yahoo.fr)



### *Ju'equiservices—Palefrenier / soigneur d'équidés et enseignante d'équitation*

Julie DELAUNAY

Tél: 06 59 81 71 88

Mail: [ju.equiservices@gmail.com](mailto:ju.equiservices@gmail.com)

### *Assistante administrative indépendante*

Valérie BOYERE

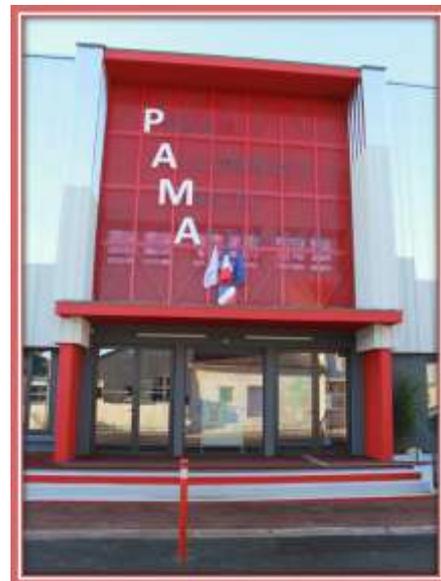
Tél : 06 14 49 11 60

Site : <http://www.libertyadminsolutions.fr>

Mail : [valerie@libertyadminsolutions.fr](mailto:valerie@libertyadminsolutions.fr)



VIE PRATIQUE



► Présentation des 4 salles

A photograph of the Salle OASIS, showing a room with several tables and chairs, and large windows.

Salle **OASIS** / 44 m<sup>2</sup>  
\*Capacité pour un repas avec danse : **20 personnes**

Office cuisine et toilettes en commun

A photograph of the communal kitchen and toilet office, showing stainless steel counters and sinks.

A photograph of the Salle BORÉALE, a large room with a wooden floor and large windows.

Salle **BORÉALE** / 123 m<sup>2</sup>  
\*Capacité pour un repas avec danse : **60 personnes**



**Vous souhaitez louer une salle ou connaître les tarifs ?**

↳ Contactez le secrétariat de la mairie au 02.41.52.00.30 ou consultez notre site internet rubrique : *Loisirs - Structures communales - PAMA*

A photograph of the Salle PLÉIADES, a large room with a wooden floor and large windows.

Salle **PLÉIADES** / 212 m<sup>2</sup>  
\*Capacité pour un repas avec danse : **180 personnes**  
\*Office cuisine et toilettes privées  
La salle est équipée d'un écran de projection mural.

Office cuisine

A photograph of the private kitchen office, showing stainless steel counters and sinks.

A photograph of the Salle GALAXIE, a large room with a wooden floor and a stage area.

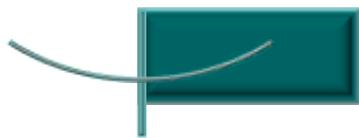
Salle **GALAXIE** / 425 m<sup>2</sup>  
\*Capacité pour un repas avec danse : **350 personnes**  
\*Office cuisine et toilettes privées  
La salle est équipée d'une estrade accessible par escalier et monte charge, de loges avec douche, d'un vidéoprojecteur et de micro.

Le hall du premier étage dessert l'ascenseur, les toilettes, le bar et l'office cuisine.

A photograph of the first floor hall, showing a large open space with a wooden floor and a stage area.



## COMMUNICATION



### L'agriculture recrute !

Dès 16 ans sans expérience ni formation.  
Consulter le site internet pour plus d'information : <https://www.elioreso.com/saisons>



## ► Vous recherchez un emploi ?

### L'ADMR recrute !

Au cœur de l'économie sociale et solidaire depuis 1945, l'ADMR est le premier réseau associatif national de service à la personne. Le réseau propose de nombreux services répartis en quatre pôles : Enfance et parentalité, Accompagnement du handicap, Services et soins aux seniors et Entretien de la maison.

Les équipes de l'ADMR PAYS ALLONNAIS interviennent sur les communes suivantes : Allonnes, Brain-sur-Allonnes, La Breille-les-Pins, Neuillé, St Lambert, Varennes-sur-Loire, Villebernier, Vivy.

Plus d'information sur : <https://49.admr.org/>

NOUS CONTACTER : 35 rue Armand Quénard 49650 ALLONNES

Email : [allonnes@asso.fede49.admr.org](mailto:allonnes@asso.fede49.admr.org)



Permanence téléphonique : 02 41 53 77 45

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 9h -12h / 14h - 17h et mercredi : 9h - 12h

### Conducteur de car : un métier qui recrute

Conducteur de car, c'est un métier de service au contact des voyageurs. C'est aussi être acteur de la mobilité pour permettre à tous, de se déplacer. Accessible à tous, ce métier associe, mission de service public et lien social, tout en permettant de conjuguer la vie professionnelle et personnelle.



⇒ **400 postes sont à pourvoir en Pays de la Loire sur tous les territoires et notamment les plus ruraux.**

Ce métier offre de réelles opportunités d'emploi pérenne pour des personnes en reconversion, en recherche d'un complément d'activité/de revenus, des personnes en fin de carrière ou ayant une reconnaissance de travailleur handicapé, etc.

Des portes ouvertes pour faire découvrir ce métier sont organisées régulièrement par les entreprises.

Retrouvez toutes les informations sur <https://www.deviensconducteurdecarr.fr/actualites/>

## ► Droit de parole à l'opposition : « Allonnes un nouvel Elan »

Déjà l'année dernière, si nous n'avons pas voté le budget proposé par Monsieur le Maire et son équipe, c'est parce que, à entendre et à écouter les Allonnais, ce budget ne correspondait pas à leurs attentes, ni aux nôtres.

Et, depuis, nous constatons les retards apportés dans les mesures que les Allonnais espèrent pour rendre notre commune vivante, agréable, accueillante, sécurisée.

Nous ne sommes pas systématiquement en opposition lors des réunions d'information, ou lors des votes proposés lors des conseils municipaux ; mais nous alertons les élus de la majorité sur les inquiétudes, les questionnements des Allonnais, devant notre commune qui s'étirole, devant des projets qui tardent à aboutir.

Ainsi, depuis plusieurs années nous avertissons les élus de l'urgence de monter un dossier afin de recruter de nouveaux médecins. Mais que de retard malgré notre insistance !

De même, l'attractivité d'Allonnes doit impérativement passer par la restructuration du centre-bourg. C'est urgent si nous voulons attirer, médecins, commerçants, artisans...

Nous relançons sans cesse ce sujet en « commissions d'urbanisme - aménagement du territoire - qualité de vie », pour la sécurité de tous et l'envol de notre commune.

Autre sujet cher à notre équipe : la protection de l'environnement. Lanceurs d'alertes, nous restons très attentifs au respect de la nature et de la réglementation.

En conclusion, grâce à notre présence dans toutes les commissions, nous nous positionnons en force de propositions et de vigilance et nous restons au service des Allonnais.

Article réalisé par :

Danielle Pécourt



Alain Renard



Anthony Dauzon



Samuel Bernard



## A L’AFFICHE



### MAGAZINE GRATUIT—Distribution toutes boîtes

Tirage à 1450 exemplaires

Ville d'Allonnes 135 rue Albert Pottier BP 23  
49650 ALLONNES

Tel : 02.41.52.00.30 — [mairie@allonnes-49.fr](mailto:mairie@allonnes-49.fr)

Directeur de la publication :

Jérôme HARRAULT

Rédaction et conception :

Commission communication

Bernard MERCIER, Philippe BERTHELOT, Françoise LAMY,  
Sacha MERLIN, Vincent LÉPY et agent de la mairie, Adeline LEMONNIER.

Photo de une :

Service technique d'Allonnes

Autres photos :

Ecoles Jules Ferry et Saint Doucelin

Associations: Judo, Vivado, Allonnes Bouquine,  
Anim'culture

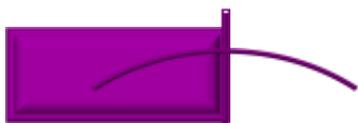
Courrier de l'ouest

Accueil de loisirs et RPE

Philippe Berthelot et Adeline Lemonnier

Impression : Loire Impression





# 2023

## AGENDA



► Lundi 1 mai de 9h à 12h30

**Cross du Muguet**

↳ Route des Loires, dans les bois du Bellay

**\*Organisé par Anim'culture**

► Lundi 8 mai—10h

**Cérémonie 1945 — place de la mairie**

↳ Monument aux morts—Place Verdun



► Samedi 13 mai de 10h à 12h

**Portes ouvertes Ecole publique Jules Ferry**

► Samedi 13 mai de 8h à 17h

**Vide grenier de l'école privée**

↳ Dans la cour de l'école rue Jean Gallart

► Mercredi 17 mai de 16h à 19h30

**Don du sang**

↳ PAMA salles Pléiades et Boréale

Collecte sur RDV [mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr](mailto:mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr)



► Dimanche 21 mai de 7h à 18h

**Fête Allonnaise**

↳ Parking de la Mairie

**\*Organisée par Anim'culture**



► Jeudi 8 juin à 18h30

**Atelier participatif sur les mobilités actives**

↳ Au PAMA - Salle Pléiades

► Samedi 10 juin à partir de 19h

**50 ans du club de Judo**

↳ PAMA - Salle Galaxie



► Lundi 12 juin à 19h

**Réunion publique avec le Conseiller numérique**

↳ PAMA - Salles Pléiades

► Mardi 13 juin à 19h

**Réunion publique d'information sur le projet de l'ilot du vieux bourg**

↳ PAMA - Salles Galaxie

► Vendredi 23 juin à partir de 18h

**Fête de l'école publique Jules Ferry**

► Vendredi 30 juin à 20h

**Gala de danse**

↳ PAMA - Salle Galaxie

► Samedi 1 juillet

**Fête de l'école privée Saint Doucelin**

► Vendredi 7 juillet à partir de 19h

**Marché gourmand et feu d'artifice à 23h**

↳ Parking de la Mairie et base de Loisirs

► Mercredi 12 juillet à 20h

**Soirée dansante de musique Ukrainienne**

↳ PAMA — Salle Galaxie

► Dimanche 23 juillet

**Trail des chevreuils**

↳ Départ de la salle omnisports



► Vendredi 1 septembre de 18h à 21h

**Marché des producteurs de Pays**

↳ Parking de la mairie



► Samedi 9 septembre de 10h à 13h30

**Forum des associations**

↳ Salle omnisports



► Samedi 23 septembre de 10h à 12h

**Festival rénov' plus**

↳ PAMA



► Samedi 7 octobre

**Spectacle**

↳ PAMA — Salle Galaxie

**\*Organisé par Anim' culture**



► Vendredi 13 octobre à 18h30

**Spectacle sensibilisation aux risques inondations**

↳ PAMA — Salle Galaxie

**\*Organisé par Saumur Val de Loire**

► Samedi 4 novembre à partir de 19h

**Soirée Paëlla**

↳ PAMA — Salle Galaxie

**\*Organisée par la Band'Allonnaise**



► Vendredi 10 novembre à 21h

**Spectacle Ado-Adultes**

↳ PAMA — Salle Galaxie

**\*Organisé par Allonnes Bouquine**



► Samedi 11 novembre à partir de 10h

**Cérémonie — place de la mairie**

↳ Monument aux morts — Place Verdun



► 8,9 et 10 décembre

**Téléthon**

**\*Plusieurs animations tout le week-end**





# Marché des Producteurs de Pays

Printemps/Eté 2023

7 rendez-vous gratuits à ne pas manquer !



|                     |                           |
|---------------------|---------------------------|
| NEUILLÉ             | 12 mai                    |
| LA BREILLE-LES-PINS | 26 mai                    |
| VIVY                | 9 juin                    |
| BRAIN-SUR-ALLONNES  | 23 juin                   |
| VILLEBERNIER        | 21 juillet                |
| ALLONNES            | 1 <sup>er</sup> septembre |
| VARENNES-SUR-LOIRE  | 15 septembre              |

Le vendredi soir de 18h à 21h

Légumes, fruits, fromage, miel, vins, bières, champignons,  
viandes, spiruline, artisanat...  
Animations diverses sur place

 Suivez-nous sur Facebook [Marché des producteurs de pays](#)



[www.marches-producteurs.com](http://www.marches-producteurs.com)

Varennes-sur-Loire

La Breille-les-Pins

